



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

## EXTRAIT DE DELIBERATION N°2017-134 / 7-10-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 7 décembre 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, Al. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

**Représentés :** N. CHARLETY, A. FAVIER.

**Absent :** A. COLLIN.

Le secrétaire de séance désigné est Bruno Sarrat.

---

**OBJET : DEPLACEMENTS / STATIONNEMENT :** Instauration d'une période de gratuité pour les fêtes de fin d'année pour les parcs de stationnement Tardy, porte de la Buisse et Du Guillon

---

Rapporteur : Jessica Forté

**EXPOSE:** Afin de favoriser l'attractivité du centre-ville pendant les périodes de fin d'année, la gratuité du parc de stationnement les Tisserands a été instaurée par délibération en date du 16 décembre 2010.

Pour ce même motif, Il est proposé d'instaurer également une période de gratuité pour les fêtes de fin d'année aux parcs de stationnement Tardy, Porte de la Buisse et Du Guillon, nouvellement créés.

La période de gratuité des 3 parcs de stationnement précédemment cités sera limitée à 5 jours et sera définie par décision du Maire.

**PROPOSITION :**

Vu l'avis favorable de la commission Finance et Administration générale du 4 décembre 2017.

... / ...

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser le Maire à instaurer des périodes de gratuité des parcs de stationnement Tardy, Porte de la Buisse et Du Guillon pendant les fêtes de fin d'année dans la limite de 5 journées.

**DECISION : La proposition est ADOPTÉE à l'UNANIMITE (32 POUR)**  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,



**Julien POLAT**



*Pour le Maire empêché,  
L'Adjoint aux finances, à l'administration  
générale et aux économies*

**Yves ALLARDIN**